

SR BACTICHOC

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR D'ATMOSPHERE AVEC FONCTIONS BACTERICIDE, FONGICIDE EN BOITIER AEROSOL A PERCUSSION VIDANGE TOTALE HORS PRESENCE HUMAINE SPECIFIQUE pour USAGES PROFESSIONNELS

ELEMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs et de biocides en solution hydroalcoolique.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

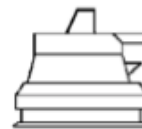
PRODUIT	ACTIF
. ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
. MASSE VOLUMIQUE	808 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
. ODEUR	Eucalyptus
. COULEUR	Incolore
G A Z PROPULSEUR	
. Propulseur hydrocarboné	

PROPRIETES PRINCIPALES

. Destructeur d'odeurs renfermant des éléments à fonctions :

- ♣ **Bactéricide** (NF EN 1276 – 5 minutes - PV NL / 03136 / 3)
- ♣ **Fongicide** (NF EN 1275 Candida albicans IP 4872 et aspergillus niger IP 1431.83 à 80 % - 15 minutes P.V. NL/10162/4)

- **Décontamination des surfaces par voie aérienne.**
- Pour professionnels à **diffuseur à percussion hors présence humaine** pour locaux fermés.
- **Destructeur puissant**, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action **rapide** neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.
- Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :
 - Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H₂S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritiques en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...
 - Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités
 - Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.
 - Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.
- **Apporte une ambiance nouvelle assainie** permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère viciée.
- Utilisation dans les locaux à usages collectifs ou hospitaliers, maisons de retraite, véhicules de transports sanitaires, VSAB, salles mortuaires, compartiments funéraires des véhicules de transfert (décret n° 94941 du 24.10.1994), cabinets médicaux et vétérinaires, vestiaires, salles municipales, bureaux, réfectoires, isoloirs.



Bouton poussoir pour aérosol à percussion vidange totale hors présence humaine

Senteur

Eucalyptus

Senteurs existantes

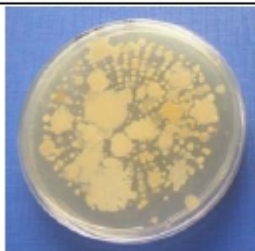
Ref	Senteur
A5623	Boisé frais
A205358	Kiwi
A97065	Menthe eucalyptus
A9377	Non parfumé
A9378	Pin
A9376	Eucalyptus



Test de réduction microbienne de l'air dans un local de 20 m³ voir procès verbal NL/04330/F1
« contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHERE d'un local, vestiaires à usage professionnel, application à l'aide d'un aérosol à percussion de 50 ml , référence A9376 à propriétés microbicides.

1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m³ à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit. Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE).
2. Percussion de l'aérosol dans le local.
3. Après un temps d'action de 3 heures, 4 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle.

Exemple de contamination microbienne Aéroportée avant traitement diffusion

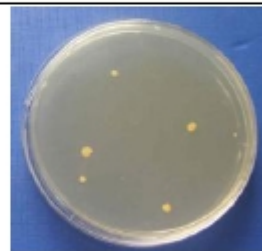


Population moyenne initiale : 232 UFC (Unités Formant Colonies)

Population après pulvérisation :

TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION
T₀ + 3h	5,5	1,62	97%
T₀ + 4h	9,5	1,39	96%
T₀ + 5h	17,5	1,12	92%
T₀ + 6h	21	1,04	91%

Exemple de contamination microbienne aéroportée dans le même local après traitement diffusion



L'aérosol référence A9376 de capacité 50 millilitres, muni d'un dispositif autonome de pulvérisation auto percuteur à vidange totale, utilisé hors présence humaine en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m³ présente une activité désinfectante significative de 1,62 réduction décimale soit la destruction de 97% des germes couramment présents dans l'air ambiant. Cette activité microbicide se prolonge plusieurs heures après dans le local fermé.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Diffusion à percussion hors présence humaine (H.P.H.).

1. **Pour toute application, veiller avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs.**
2. **Fermer portes et fenêtres ou accès au local** ou compartiment à désinfecter, veiller à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes.
3. Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment.
4. Enlever le capot de l'aérosol.
5. Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir (le jet part vers le haut, ne pas orienter l'aérosol vers le visage), l'aérosol se vide seul et en totalité.
6. **Sortir IMMÉDIATEMENT** de la pièce en évitant d'inhaler et en refermant la porte.
7. **Laisser au contact dans le local fermé pendant 2 à 3 heures.** Passé ce délai, aérer la pièce complètement avant réutilisation.

Valeurs à titre indicatif	
Volume net du boîtier aérosol	Volume du local
50 ml	2 à 8 m ³
150 ml	7 à 25 m ³
300 ml	13 à 50 m ³

NOTA BENE : enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 7 m³, appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebaillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 secondes pour 1m³

RECOMMANDATIONS



DANGER EUH208
Contient GLUTARAL.
Peut produire une réaction allergique.

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage biocide TP 2 : Chlorure de dicycldiméthyl ammonium 2,45 g/l - Glutaraldehyde 2,45 g/l
Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

DISTRIBUTEUR : SRPI

8 rue Coco Robert – ZI La Mare II – 97438 SAINTE-MARIE

Tel : 02.62.97.22.45 / Fax : 02.62.97.42.74

Agence VENISE 55000 BAR LE DUC

Tel : 03.29.78.56.47 / Fax : 03.29.78.51.07

